



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent des anciens combattants**

---

ACVA • NUMÉRO 055 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

**TÉMOIGNAGES**

**Le mardi 16 juin 2015**

**Président**

**M. Royal Galipeau**



## Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 16 juin 2015

• (1020)

[Français]

**Le président (M. Royal Galipeau):** Bonjour.

Nous sommes de retour à la 55<sup>e</sup> séance du Comité permanent des anciens combattants et nous venons de terminer la portion à huis clos. La réunion est maintenant publique.

[Traduction]

Monsieur Lizon, vous avez la parole.

**M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC):** Merci, monsieur le président.

Dimanche dernier, M. Mieczyslaw « Mitch » Lutczyk, un vétéran qui aurait fêté ses 96 ans le 29 juin, nous a quittés. Il était l'un des très rares survivants de la guerre défensive de 1939. Ensuite, son histoire est celle d'une partie de l'armée polonaise avec laquelle il est allé combattre en France, à la défense de ce pays. Après la défaite de la France, il a gagné l'Angleterre et il a participé à sa défense. Puis il a joint les rangs de la Première division blindée polonaise, qui a débarqué en Normandie et qui a été rattachée à la Première Armée canadienne. Il a combattu en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, puis il est venu s'établir au Canada, où il a vécu de nombreuses années. Il exerçait une grande influence dans la communauté. Il nous manquera à tous beaucoup. Je voudrais montrer le grand respect que j'éprouve pour tout ce qu'il a fait.

J'ignore si nous aurons une autre chance de faire une déclaration à la Chambre conformément à l'article 31 du Règlement, mais je tenais à faire cette déclaration devant le comité. C'est la raison pour laquelle je voulais qu'une partie de la séance n'ait pas lieu à huis clos.

Merci, monsieur le président.

**Des voix:** Bravo!

**Le président:** Avec le consensus du comité, je remercie M. Lizon pour cette intervention et j'exprime à la famille les remerciements les plus sincères du comité pour la contribution de M. Lutczyk à la défense de la liberté dans le monde.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Pour conclure, de notre côté, comme cela risque d'être notre dernière séance, je tiens à vous souhaiter une excellente santé cet été.

**Le président:** Merci.

**M. Peter Stoffer:** À vous tous, passez un excellent été et une excellente campagne. Nous nous reverrons tous, peut-être avec de nouveaux rôles. On ne sait jamais... Je blague. Bonne chance à tous.

À notre personnel et à tous les autres, merci pour votre excellent travail.

Monsieur Galipeau, merci beaucoup pour ce que vous avez fait. Vous vous en êtes très bien tiré. Et je vous souhaite une bonne santé.

**Des voix:** Bravo!

**Le président:** La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>